

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0766

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Programme de renouvellement urbain - Quartier de la Grappinière - Résidentialisation des immeubles C, D, E de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Convention de participation financière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gomez

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0766**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Programme de renouvellement urbain - Quartier de la Grappinière - Résidentialisation des immeubles C, D, E de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Convention de participation financière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Vaulx en Velin et leurs partenaires ont signé, avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), une convention pluriannuelle en date du 13 mai 2005 déclinant le programme d'opérations à produire dans les quartiers de l'ex-zone à urbaniser en priorité (ZUP) et les quartiers sud de la Commune. Cette convention a été complétée par plusieurs avenants qui ont permis de préciser le projet sur le quartier de la Grappinière et d'un avenant de clôture approuvé lors du conseil métropolitain du 6 juillet 2015.

Le projet urbain d'ensemble pour le quartier de la Grappinière défini dans la convention de rénovation urbaine répond aux objectifs suivants :

- renforcer l'attractivité du quartier en développant la mixité des fonctions et des typologies d'habitat,
- améliorer les circulations à l'intérieur du quartier et faciliter les connexions entre le quartier et le reste de la ville, notamment en direction du village et du Mas du Taureau,
- améliorer la qualité des espaces et renforcer la dimension paysagère du quartier, tout proche du grand parc de Miribel Jonage,
- améliorer le cadre de vie des habitants du quartier.

La déclinaison opérationnelle de ces grandes orientations comprend des interventions sur l'habitat (résidentialisation, démolition-reconstruction), la requalification des espaces extérieurs (publics et privés), la restructuration d'équipement public (école) et la restructuration du centre commercial.

Les travaux sont conduits dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Grappinière à Vaulx en Velin sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon, qui est en cours d'achèvement, ou *via* des opérations connexes comme la résidentialisation du patrimoine de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat.

Le bailleur OPH Grand Lyon habitat s'est engagé dans une démarche de résidentialisation afin de conforter son patrimoine existant. L'objectif de cette opération est d'améliorer le cadre de vie des habitants, à travers le réaménagement des espaces en pied d'immeuble, en vue de donner à ces derniers un usage résidentiel adapté aux besoins des habitants et d'en faciliter la gestion.

Une première phase de résidentialisation a porté sur le bâtiment H et a été réalisée en 2003 préalablement à la convention ANRU. Une seconde phase de résidentialisation a concerné les bâtiments K, L, M et a été réalisée en 2009.

Une troisième phase de résidentialisation concerne les bâtiments C, C', D, E, F, G. Elle est découpée en deux tranches, une ferme et une conditionnelle objet de la présente délibération.

La tranche conditionnelle comprend :

- l'aménagement de jardins résidentiels paysagés et équipés d'aires de jeux,
- la reprise des accès et circulations piétons et véhicules,
- l'amélioration du fonctionnement des parties communes, avec une intervention dans les halls d'entrées.

La date de livraison prévisionnelle des travaux est prévue pour fin 2015.

Le coût de revient de la tranche conditionnelle est estimé à 915 159 € TTC.

Le plan de financement de cette phase de travaux inscrite dans la convention avec l'ANRU est le suivant :

ANRU :	200 000 €,
Ville de Vaulx en Velin :	19 000 €,
OPH Grand Lyon habitat :	552 159 €,
Métropole de Lyon :	144 000 €.

Il inclut donc une participation financière de la Métropole de Lyon à hauteur de 144 000 € nets de taxe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le financement de l'opération de résidentialisation des immeubles C,D,E de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat situés sur le quartier de la Grappinière à Vaulx en Velin,

b) - l'attribution de subvention à hauteur de 144 000 € nets de taxe au profit de l'OPH Grand Lyon habitat,

c) - la convention à passer entre l'OPH Grand Lyon habitat et la Métropole de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P17 - Politique de la ville sur l'opération n° 0P17O2177 pour un montant de 144 000 € en dépenses à la charge du budget principal, à prévoir sur 2015.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 509 500 €.

4° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 20415342 - fonction 52 - opération n° 0P17O2177.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.